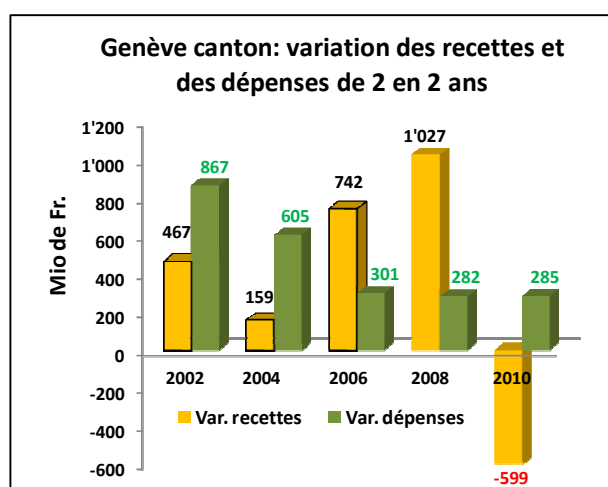
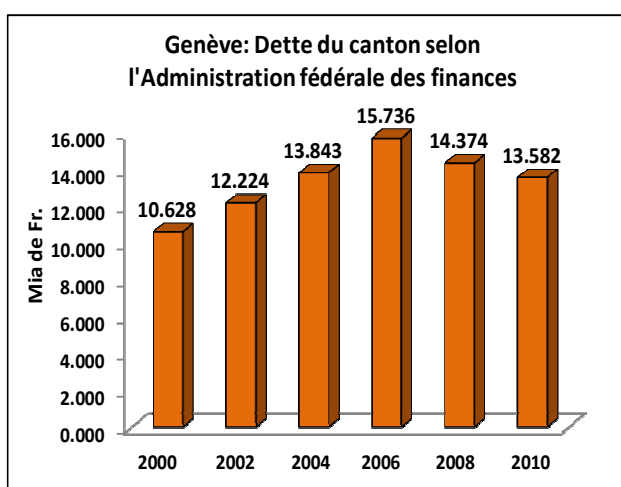


GENÈVE: ETAT DES FINANCES PUBLIQUES EN 2010

Les chiffres ci-après sont basés sur ceux de l'Administration Fédérale des Finances (AFF) qui rassemble les données des cantons et les reformule afin de les rendre comparables entre elles. Ce qui explique que les données de 2010 n'ont été publiées complètement qu'au deuxième semestre de 2012.

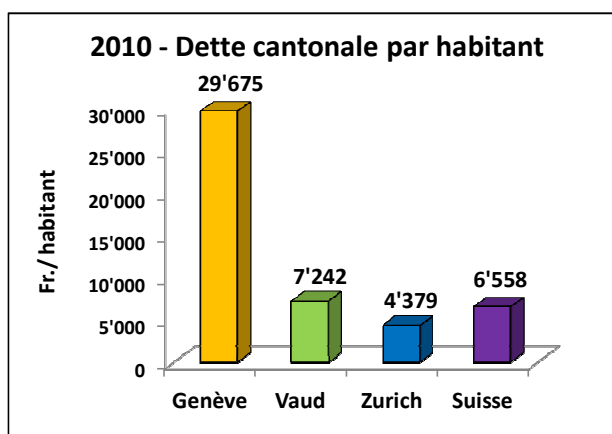
LA DETTE

La dette du canton de Genève telle qu'indiquée par l'AFF est plus élevée que celle indiquée par le canton. La différence varie selon les années de 2 à 3 Mia de Fr. Le canton n'indique en effet que les montants empruntés aux banques, alors que le chiffre de l'AFF inclut également les montants dus à d'autres institutions. Comme le montre le premier graphique ci-dessous, la dette, après avoir continuellement augmenté jusqu'en 2006, a régressé entre 2006 et 2010.



Cette diminution n'est pas due à un recul des dépenses - celles-ci augmentent constamment (voir le graphique suivant) - mais à un bond des recettes de 1.8 Mia de Fr. entre 2004 et 2008. Le graphique montre également que le gouvernement a fait des efforts pour freiner l'augmentation des dépenses.

Suite à la diminution des recettes de 599 Mio de Fr. subie entre 2008 et 2010, la dette augmentera à nouveau en 2012. Comparée aux autres cantons elle reste de loin la plus élevée de Suisse. Voir le graphique suivant.

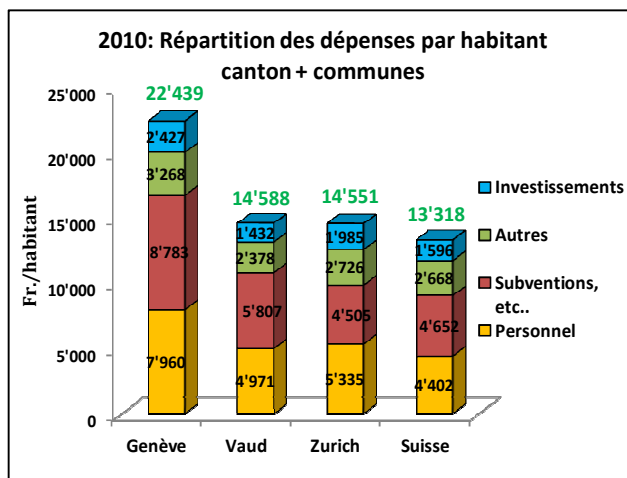
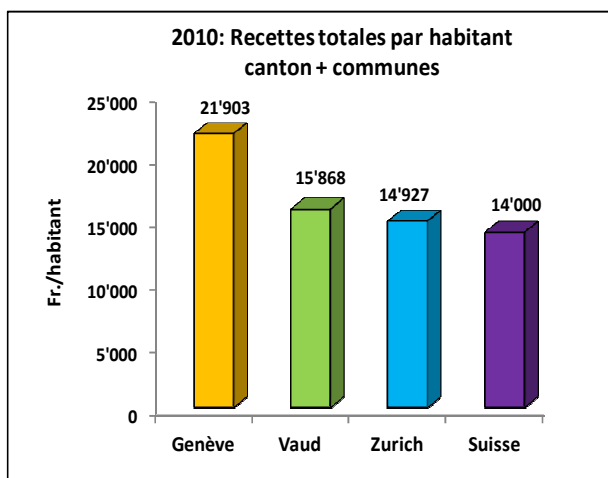


La dette cantonale genevoise est ainsi 4,1 fois celle de Vaud, 4.5 fois la moyenne des cantons suisses, et même 6.8 fois celle de Zurich!...

COMPTE D'EXPLOITATION

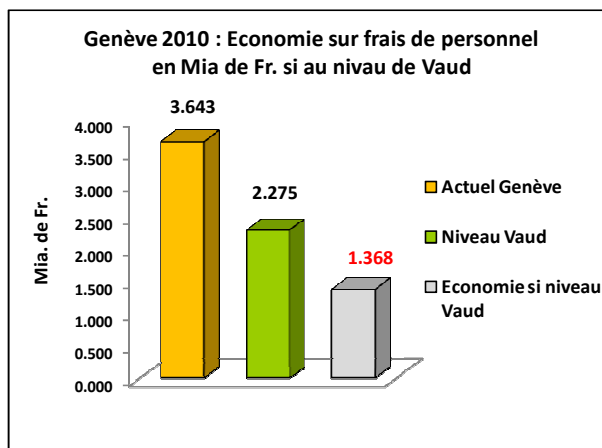
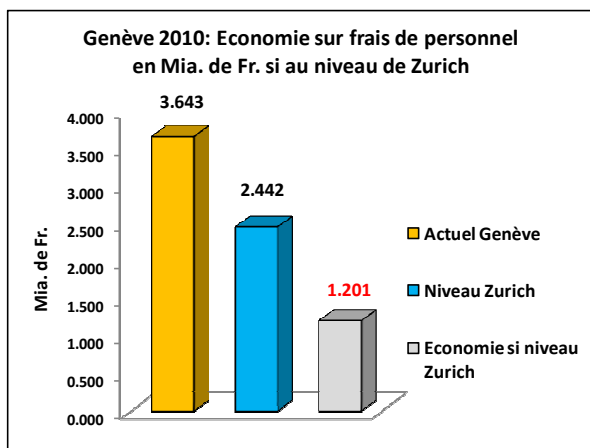
L'AFF publie ce compte sous deux formats: le compte de résultat et le compte de financement. La différence entre eux consiste en ce que le compte de résultat comprend les amortissements mais pas les investissements, alors que le compte de financement comprend les investissements et pas les amortissements. C'est le compte de financement qui est étudié ici, car il donne une image plus réaliste de la santé financière du canton. En effet son résultat détermine la variation de la dette.

Pour comparer les données genevoises avec d'autres cantons, il faut cumuler les données des cantons avec celles de leurs communes, car la répartition entre eux des recettes et des dépenses varie considérablement d'un canton à l'autre. Ici également, Genève est un cas extrême: le canton gère plus de 80% des recettes et des dépenses contre 70% en moyenne suisse et même seulement 60% à Zurich. En outre la comparaison entre cantons n'est valable qu'avec des valeurs calculées par habitant. Les deux graphiques ci-dessous montrent que Genève a de loin les revenus et les dépenses les plus élevés de Suisse.



Du graphique de droite ci-dessus il ressort que les deux groupes de dépenses les plus importants sont les subventions et les frais de personnel. Dans les deux cas, Genève présente les montants les plus élevés. Par exemple, ses subventions par habitant dépassent de 95% celles de Zurich et de 89% la moyenne suisse. En outre en redistribuant 40.1% de ses revenus contre 30.2% pour Zurich et 33.2% en moyenne suisse, Genève apparaît comme l'Etat le plus "égalitaire" de Suisse. A noter que l'AFF nomme ce poste "Dépenses de transfert", car il comprend, outre les subventions proprement dites, les divers transferts d'argent entre la confédération, les cantons et les communes. Des mesures de rationalisation n'ont pas ou peu d'effet ici, car ces dépenses dépendent de décisions politiques.

Par contre les dépenses de personnel ne dépendent pas directement de décisions politiques et la différence de leur taille à Genève par rapport à celle des autres cantons est plus difficile à expliquer. Elles dépassent de 81% la moyenne suisse et même de 49% celles de Zurich. Comme le montrent les deux graphiques ci-dessous: si la charge par habitant des frais de personnel des administrations publiques était la même à Genève qu'à Zurich, on économiserait à Genève 1.201 Mia de Fr. par an. Si la charge était la même qu'au canton de Vaud, l'économie serait de 1.368 Mia de Fr.



Quelle que soit la situation particulière de Genève, elle ne peut pas justifier une telle différence. Des mesures de rationalisation devraient donc pouvoir la réduire considérablement.

On peut s'imaginer que de telles réductions ne s'obtiennent pas sur une simple décision des Autorités, qu'elles ne sont possibles que graduellement à l'issue d'études détaillées et même qu'il faille les réviser périodiquement, car toute administration a tendance à croître si on ne la contrôle pas.

Or en transférant la CEPP (*Commission d'Evaluation des Politiques Publiques*) à la Cour des comptes, l'Etat lui a donné un outil qui pourrait remplir ce rôle si on l'étoffait de quelques éléments formés à ce genre d'activités.

Pour information, un des deux rôles statutaires de la CEPP est de "*mettre en évidence et apprécier l'organisation des services en regard de leurs buts et le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques*".

Il suffirait d'ajouter à son rôle celui de "*faire des propositions d'amélioration et les mettre en œuvre si elles sont acceptées*" pour que l'Etat soit doté de l'outil qui lui manque actuellement.

L. Dubois 4.1.2013